



Traité Baba Kama

Michna 6 - Chapitre 2

אָדָם מוּעָד לְעוֹלָם,
בֵּין שׁוֹגֵג, בֵּין מְזִיד,
בֵּין עֵר, בֵּין יָשׁוּן.
סָמָא אֶת עֵין הַבְּרוֹ,
וְשִׁבַר אֶת הַכְּלִים,
מִשְׁלֵם גְּזֵק שְׁלֵם.

L'homme est MOU'AD en toute circonstance, qu'il [agisse] par inadvertance ou intentionnellement, qu'il soit éveillé ou qu'il soit endormi [lors du dégât créé].

[Ainsi], s'il a crevé l'œil de son prochain ou qu'il a cassé des objets, il doit payer la totalité du dégât.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions